

Théâtre et arts associés

Une offre publique s'appuyant notamment sur plus de 70 équipements labellisés

Aux quatre théâtres nationaux¹ subventionnés exclusivement par l'État s'ajoute un vaste réseau de lieux dédiés à la création et à la diffusion du théâtre, du cirque, des arts de la rue et de la marionnette. Soutenu par l'intervention conjointe de l'État et des collectivités territoriales, ce réseau s'appuie notamment sur des labels qui structurent les missions et les moyens de ces institutions : 38 centres dramatiques nationaux (CDN), 13 centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP), 14 pôles nationaux du cirque (PNC) et 7 centres nationaux de la marionnette (CNMa), nouveau label créé en 2022 (carte 1).

L'activité du secteur théâtre et arts associés repart mais ne retrouve pas le niveau de 2019

La crise sanitaire et son impact sur l'ouverture, la capacité d'accueil et la fréquentation des lieux culturels ont fortement perturbé les saisons théâtrales 2019-2020 et 2020-2021.

Dans les quatre théâtres nationaux, après une très forte baisse d'activité en 2020-2021 (– 73 % du nombre de représentations, – 85 % de fréquentation), la saison 2021-2022 marque une nette reprise d'activité avec une augmentation du nombre de spectacles (+ 22 % par rapport à la saison 2018-2019), mais une fréquentation encore timide (– 16 % du nombre de spectateurs) (tableau 1).

En 2021, les structures labellisées du secteur du théâtre et arts associés ont accueilli au total près de 6 750 représentations pour près de 2 150 spectacles et 838 000 spectateurs alors qu'avaient eu lieu, en 2019, plus de 9 300 représentations et près de 2 900 spectacles pour plus de 2,15 millions de spectateurs accueillis (soit une baisse de 61 % de la fréquentation entre 2019 et 2021). Dans les centres dramatiques nationaux, plus de 4 600 représentations ont eu lieu (3 400 au siège et 1 200 en itinérance²) pour près de 1 200 spectacles. La période est marquée par une forte progression des spectacles proposés en itinérance dont le nombre de représentations a quasiment doublé entre 2019 et 2021, encouragés notamment dans le cadre de l'été culturel ou du « Plan théâtres ». Les pôles nationaux du cirque, très touchés dans leur activité d'itinérance pendant la crise, en raison de l'interdiction des représentations sous chapiteau, ont vu leur activité reprendre en 2021, sans toutefois atteindre le niveau de 2019. Quant aux centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, leur activité a été particulièrement affectée par la crise. La reprise s'est fortement concentrée sur les activités au siège, alors que les représentations en itinérance ont subi une très forte diminution (– 74 % entre 2019 et 2021) (tableau 2).

1. Les quatre théâtres nationaux relevant du théâtre sont : la Comédie-Française, le Théâtre national de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, le Théâtre national de la Colline et le Théâtre national de Strasbourg. Il en existe un cinquième, le Théâtre national de Chaillot, qui est consacré à la danse.

2. Sont considérées comme « au siège » les représentations dans les bâtiments de la structure labellisée. Les représentations « en itinérance » sont programmées par la structure, mais dans des lieux partenaires du territoire.

Le théâtre privé, également très affecté par la crise sanitaire

Les salles du théâtre privé bénéficient d'un fonds de soutien approvisionné par une taxe sur la billetterie (3,5 % sur le prix de vente du billet) et des subventions de l'État et de la Ville de Paris. Le fonds, géré par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), compense en partie les pertes en cas d'insuccès et finance la production de nouveaux spectacles. Sur la période considérée, le théâtre privé connaît, lui aussi, une baisse de son activité en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences : érosion du public traditionnel de ses salles – public majoritairement âgé et plus volontiers touristique, et réouverture plus tardive que les théâtres du secteur subventionné. En effet, les théâtres privés ont choisi de rouvrir en septembre-octobre 2021, alors même que les représentations dans les salles de spectacles étaient possibles dès le 19 mai 2021 en raison d'une fréquentation (et donc d'une rentabilité) habituellement plus faible en fin de saison pour les spectacles privés. En 2021, le nombre de représentations, éligibles à la taxe ASTP, est d'environ 23 800, soit une baisse de 43 % par rapport à 2019. Le nombre de spectacles est d'un peu plus de 4 600, soit 40 % de moins qu'en 2019. Au-delà du nombre de spectacles et de représentations, la fréquentation connaît, comme dans le théâtre public, une très forte diminution entre 2019 et 2021 (– 61 %) (tableau 3).

En 2022, une représentation de spectacle vivant sur deux relève du théâtre ou des arts associés

À partir des données déclarées dans le dispositif du ministère de la Culture SIBIL (système d'information billetterie)³ et enrichies de celles du centre national de la musique (CNM) et de l'ASTP, en 2022, une représentation de spectacle vivant sur deux (100 400 sur les 200 000 représentations déclarées) relève du théâtre ou des arts associés. 90 000 représentations de théâtre et 10 500 représentations des « cirque, arts de la rue, conte, marionnettes ou mime » ont été déclarées en 2022. Majoritaires si l'on considère le nombre de représentations, mais souvent de petite jauge, les spectacles de théâtre et arts associés proposent aussi des tarifs plus faibles que la moyenne. Ainsi, une représentation de théâtre comptabilise en moyenne 130 spectateurs et une recette moyenne par billet (en comptabilisant les billets gratuits) de 24 euros.

Un soutien aux compagnies accru et renouvelé

Les compagnies de théâtre, marionnettes, cirque et arts de la rue peuvent solliciter différentes subventions auprès du ministère de la Culture : aide au projet ponctuelle pour la création d'un spectacle ou conventionnement pluriannuel pour aider au développement d'une équipe artistique et de ses projets dans le temps. Le dispositif d'aides déconcentrées aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021-2022 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées. Cette réforme a été accompagnée d'euros supplémentaires : 3,80 millions (2,25 M€ en 2021 et 1,54 M€ en 2022) pour mieux accompagner les équipes artistiques de ces différentes esthétiques. Ces crédits nouveaux ont permis de mettre en œuvre un nouveau conventionnement de deux ans et ont contribué à accélérer un rééquilibrage en faveur des équipes dirigées par des femmes, mais aussi d'une plus grande diversité des esthétiques et des formes (cirque, arts de la rue, marionnettes). Par exemple, entre 2018 et 2021, les soutiens aux équipes dirigées par des femmes ont progressé de 39 % et ceux aux équipes de cirque de 36 %.

Au total, en 2022, les aides allouées par le ministère de la Culture aux compagnies du secteur théâtre et arts associés s'élevaient à un peu plus de 37,3 millions d'euros (hors aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire). Les subventions versées dans le cadre du dispositif Aides

3. Pour plus de détails sur la première exploitation de ces données de billetterie, voir l'étude : Thibault CAÏE, Léa GARCIA, Amandine SCHREIBER et Laure TURNER, *Billetterie du spectacle vivant en 2022*, Paris, Ministère de la culture, DEPS, coll. « Culture Chiffres », 2023-4, décembre 2023.

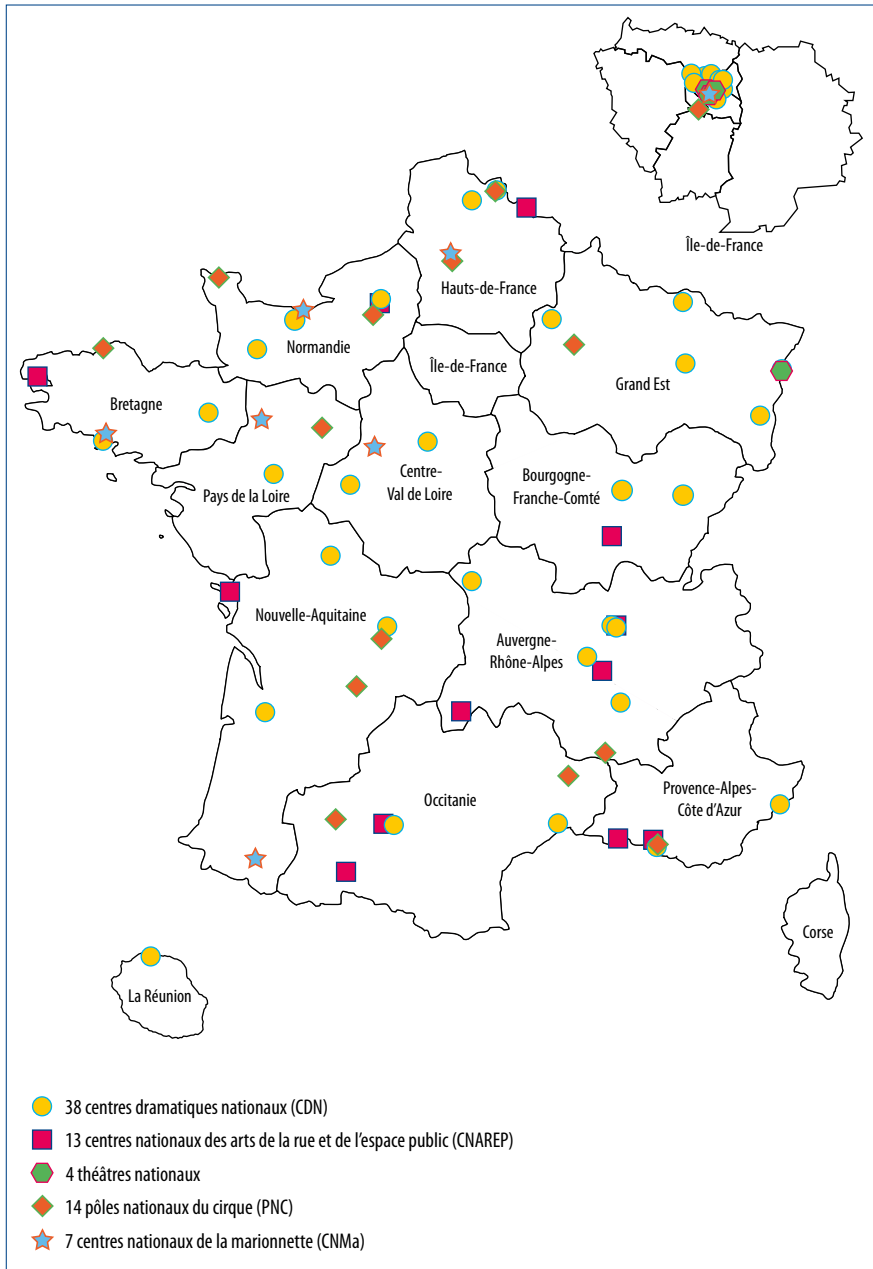
déconcentrées au spectacle vivant ont augmenté de 27,5 à 29,3 millions d'euros entre 2021 et 2022, soit une augmentation de 7 % (et de 16 % par rapport à 2020 compte tenu des mesures nouvelles évoquées ci-dessus). En 2022, 731 équipes ont été soutenues dans le cadre de ce dispositif : 329 par une aide au projet, 83 par un conventionnement de 2 ans, 312 par un conventionnement d'une durée de 3 ans et 7 pour une durée de 4 ans. À ces aides s'ajoutent plus de 6,1 millions d'euros attribués pour des activités de création et 1,8 million pour des actions culturelles et de transmission.

Par ailleurs, pour aider les équipes à faire face à la crise sanitaire, 1,8 million d'euros a été attribué dans le cadre du Plan de relance ou de crédits obtenus sur le programme Création (131) auquel s'ajoutent 3 millions d'euros versés aux équipes peu ou pas subventionnées par le biais du Fonds d'urgence spectacle vivant géré par l'ASTP, ce qui a permis de préserver l'emploi artistique et la pérennité des équipes (tableau 4).

Pour en savoir plus

- Pascal GUILLAUME (sous la dir. de), *Rapport d'activité 2022*, Association pour le soutien du théâtre privé : <https://www.astp.asso.fr/Portals/0/Rapport%20d'activit%C3%A9%202022-ASTP.pdf?ver=2023-07-05-171939-410>
- Thibault CAÏE, Léa GARCIA, Amandine SCHREIBER et Laure TURNER, *Billetterie du spectacle vivant en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture Chiffres », 2023-4, décembre 2023 : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2023/Billetterie-du-spectacle-vivant-en-2022>

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion du théâtre et arts associés, publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1^{er} juillet 2023



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 1 – Activité des théâtres nationaux*, saisons 2015-2016 à 2021-2022

En unités et %

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Variation entre 2020-2021 et 2018-2019** (%)	Variation entre 2021-2022 et 2018-2019 (%)
Nombre de spectacles	71	75	65	64	42	28	78	- 56	22
Comédie-Française***	26	26	23	23	12	12	26	- 48	13
Théâtre national de la Colline	18	18	14	13	10	4	15	- 69	15
Théâtre national de l'Odéon	11	15	12	13	8	6	15	- 54	15
Théâtre national de Strasbourg	16	16	16	15	12	6	22	- 60	47
Nombre de représentations	1 529	1 614	1 457	1 473	836	403	1 473	- 73	0
Comédie-Française***	766	775	749	765	393	208	732	- 73	- 4
Théâtre national de la Colline	297	361	267	275	203	62	270	- 77	- 2
Théâtre national de l'Odéon	292	297	279	287	134	94	283	- 67	- 1
Théâtre national de Strasbourg	174	181	162	146	106	39	188	- 73	29
Nombre de spectateurs	746 900	672 597	671 550	709 954	336 657	109 979	594 904	- 85	- 16
Comédie-Française***	379 342	359 041	373 599	413 406	194 341	62 772	349 922	- 85	- 15
Théâtre national de la Colline	112 643	95 165	91 668	92 682	55 723	12 036	59 984	- 87	- 35
Théâtre national de l'Odéon	193 218	159 189	158 940	155 386	45 935	28 972	142 859	- 81	- 8
Théâtre national de Strasbourg	61 697	59 202	47 343	48 480	40 658	6 199	42 139	- 87	- 13

* Hors Chaillot-Théâtre national de la danse, dont l'activité est prise en compte dans le chapitre « Danse ».
** En raison de la fermeture des salles et des restrictions de jauge dans le cadre de la crise sanitaire.
*** Salle Richelieu, Théâtre du Vieux-Colombier et Studio-Théâtre (à partir de 2014-2015).

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 2 – Activité des structures labellisées théâtre, cirque et arts de la rue en 2019-2021

En unités et %

	2019	2020 (a)	2021	Variation 2019/2020 (%)	Variation 2019/2021 (%)
Nombre de spectacles	2 866	670	2 146	-77	-25
Centres dramatiques nationaux (CDN)*					
au siège***	1 319	639	912	-52	-31
en itinérance***	214	139	261	-35	22
Pôles nationaux cirque (PNC)**					
au siège	367	203	349	-45	-5
en itinérance	246	94	254	-62	3
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)**					
au siège	97	119	174	23	79
en itinérance	623	115	196	-82	-69
Nombre de représentations	9 354	4 153	6 743	-56	-28
CDN					
au siège	4 835	2 353	3 436	-51	-29
en itinérance	835	775	1 203	-7	44
PNC					
au siège	755	331	672	-56	-11
en itinérance	728	252	565	-65	-22
CNAREP					
au siège	123	174	337	41	174
en itinérance	2 078	268	530	-87	-74
Nombre de spectateurs	2 150 578	600 274	838 089	-72	-61
CDN	1 152 039	436 084	534 709	-62	-54
PNC	413 028	105 925	176 612	-74	-57
CNAREP	585 511	58 265	126 768	-90	-78

(a) certains chiffres de 2020 ont été revus en raison d'un travail de consolidation des données.
* 37 structures (hors Tréteaux de France).
** 13 structures.
*** Sont considérées comme « au siège » les représentations dans les bâtiments de la structure labellisée. Les représentations « en itinérance » sont programmées par la structure, mais dans des lieux partenaires du territoire.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 3 – Activité des spectacles privés en 2018-2021

En unités, euros et %

	2018	2019	2020	2021	Variation 2019/2021 (%)
Nombre de spectacles privés*	7 236	7 686	5 080	4 613	-40
Nombre de représentations	38 706	41 998	16 612	23 798	-43
Nombre de spectateurs	6 280 523	6 755 506	2 439 760	2 635 866	-61
Prix moyen (en euros)	27,10	27,70	26,10	27,30	-1

* Un spectacle est considéré comme « privé » dès lors qu'il est produit ou coproduit par un entrepreneur de spectacles vivants privé non subventionné.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

En unités, % et euros

Tableau 4 – Aides aux compagnies de théâtre et arts associés en 2022

	Dispositif Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV)*			Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Montant total aides aux équipes (hors aides exceptionnelles)		Aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire**	
	Nombre d'équipes	Montant (€)	Rappel crédits 2021 (€)	Variation 2021/2022 (%)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Montant (€)	Nombre d'équipes aidées	Total crédits exceptionnels (€)
Aide au projet	329	4 317 000	4 637 968	-7	31	480 160	41	434 260	5 231 420	21	202 100
Conventionnement à 2 ans	83	2 350 000	1 059 000	122	10	223 004	6	68 900	2 641 904	4	95 000
Conventionnement à 3 ans	312	22 069 284	21 820 284	4	96	3 965 615	35	560 791	26 595 690	27	302 900
Conventionnement à 4 ans	7	585 000	-	-	2	49 000	0	-	634 000	0	-
Autres aides	-	-	-	-	79	1 424 933	100	771 608	2 196 541	152	1 274 057
Total	731	29 321 284	27 517 252	7	218	6 142 712	182	1 835 559	37 299 555	204	1 874 057

* Le dispositif des Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projets spécifiques.

** Aides exceptionnelles versées aux équipes artistiques dans le cadre du Plan de relance ou de crédits exceptionnels obtenus sur le programme Création (131). Ne sont pas intégrées les aides aux équipes versées par le ministère de la Culture par le biais de l'ASTP (3 MG).

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2023